

**INTITULE DU POSTE**

*(A compléter par l'ENSA suivant exemple)*

ENSA BRETAGNE\_2022-1074622\_MAEA\_ATR-APV\_CAT 2

90 caractères au maximum, espaces compris – merci de respecter la syntaxe ci-dessus

**INTITULE LONG DU POSTE**

*(A compléter par l'ENSA suivant exemple)*

Maître de conférences/ Arts et Techniques de la Représentation, Arts Plastiques et visuels/ Catégorie 2

90 caractères au maximum, espaces compris – merci de respecter la syntaxe ci-dessus

**ELEMENTS ADMINISTRATIFS (A compléter par le BCPRE)**

<b>Corps</b> (pour les postes ouverts aux titulaires)	MAEA
<b>Catégorie</b>	A
<b>Poste ouvert aux titulaires et aux contractuels</b>	Oui
<b>Domaine fonctionnel</b>	Enseignement supérieur recherche
<b>Emploi de référence</b>	RMCC : RCH03A – RMFP : ERENS001
<b>Date de vacance de l'emploi</b>	01/09/2023

**LOCALISATION DU POSTE (A compléter par l'ENSA)**

**Région** : Bretagne  
**Département** : Ille et Vilaine  
**Adresse** : 44 bd de Chézy, 35064 Rennes

**EMPLOYEUR – présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement (A compléter par l'ENSA)**

1 500 caractères au maximum, espaces compris

Sous tutelle du ministère de la Culture, l'ENSA Bretagne appartient au réseau des 20 écoles nationales d'architecture françaises. Située au centre de Rennes, elle accueille 600 étudiants, dont certains étrangers, répartis entre la Licence, le Master et le Doctorat, et 60 candidats à l'HMONP ; elle propose également des sessions de formation continue. L'admission se fait *via* Parcoursup, sans critère de filière de baccalauréat, ou par validation des acquis (env. 15/an). L'enseignement, dispensé par plus de 60 enseignants avec le concours de 35 agents, s'organise autour de cours théoriques et d'ateliers de projet couvrant l'ensemble des champs disciplinaires liés au métier d'architecte. Dans le programme pédagogique 2022-2027, le cycle Licence a pour objectif de délivrer un socle de compétences fondamentales ; le cycle Master, organisé en domaines d'études, offre des ateliers de projet communs aux M1 et M2, des séminaires de savoirs et des approfondissements. En complément de ce cursus général, qui inclut des stages obligatoires et la possibilité d'une mobilité internationale, plusieurs spécialisations sont proposées : un cursus d'architecte-ingénieur avec l'INSA Rennes, dès la Licence ; et, avec l'Université Rennes 2 : un Master en Maîtrise d'Ouvrage Urbaine et Immobilière (MOUI), une bi-diplomation Histoire, Théories, Critique de l'Architecture (HTCA) et un parcours au sein de l'Ecole Universitaire de Recherche "Approches créatives de l'espace public" (EUR-CAPS). Le synopsis du programme pédagogique 2022-2027 est accessible ici :

<https://www.rennes.archi.fr/enseignement-2/>

**DESCRIPTIF DE L'EMPLOYEUR – présentation des activités scientifiques de l'école (A compléter par l'ENSA)**

3 000 caractères au maximum, espaces compris

Le GRIEF (Groupe de Recherche sur l'Invention et l'Évolution des Formes), équipe d'accueil 7465, fédère les chercheurs de l'ENSAB. Il accueille également des doctorants au sein des écoles doctorales Arts Lettres Langues (ALL) et Société

Temps Territoires (STT).

Le GRIEF et l'ENSAB sont partenaires de l'École universitaire de recherche CAPS (Approches Créatives de l'Espace Public) avec l'université Rennes 2 et l'EESAB (Ecole Européenne Supérieure d'Art de Bretagne).

Le GRIEF développe des recherches sur la pratique et la production architecturale d'un point de vue pluridisciplinaire. Y sont explorées des questions liées à la production de l'objet architectural, aux représentations et à la conception numérique, au territoire ou à la politique des territoires, au paysage, aux questions sociales, environnementales et de développement durable. Il favorise aussi le développement de travaux liant projet et recherche. La réponse collective à des appels à projets et le développement de partenariats régionaux, nationaux ou internationaux est encouragée. L'organisation de temps d'études communs (journées d'étude et colloques) et leur valorisation par des publications vise à développer une réflexion partagée autour de deux axes.

#### **Axe : Conception, formes, pratiques**

Les activités de recherche développées portent sur l'étude des formes architecturales, urbaines, paysagères, sociales et politiques en tant que formes à concevoir et à construire, mais aussi en tant que formes à analyser dans leurs modalités de médiation et dans leurs contextes sociologiques, historiques et politiques. Les recherches se concentrent sur la définition de concepts et d'outils permettant d'analyser les nouvelles pratiques opératoires et leur adaptation à la réalité complexe de l'acte de construire.

*Cet axe comprend 4 programmes* : Hybridation des usages et innovations formelles ; Transgresser l'espace normé ; Habiter et construire sous la mer (Réseau scientifique thématique ARCHES portant sur les habitats en milieux extrêmes) ; Conception générative : pensée morphogénétique.

#### **Axe : Architecture bas carbone**

Considérant que la transition écologique nécessite la réinvention d'une architecture bas carbone, ce groupe thématique s'intéresse à la prise en compte des ressources d'un point de vue environnemental, social et territorial. Les architectures existantes et contemporaines sont abordées depuis le cycle de production de la matière jusqu'aux techniques constructives et la mise en œuvre des matériaux.

Architecture bas carbone s'inscrit dans le Réseau « Ensa Eco » de l'enseignement de la transition écologique dans les ENSA, impulsé par le Ministère de la Culture.

Cet axe comprend 2 programmes : Ecomatériau : recherche partenariale (Université Rennes 2, IAUR, Science Po Rennes, Insa Rennes, Ensa Bretagne) consacré à un matériau biosourcé à base de terre pour la construction contemporaine ; Habiter la terre, recherche sur les aspects techniques, sociaux et architecturaux de la construction en terre.

**DESCRIPTIF DU POSTE – missions et activités principales, charges pédagogiques et scientifiques, autres enseignements, autres tâches, perspectives d'évolution (A compléter par l'ENSA)**

**3 000 caractères au maximum, espaces compris**

Le candidat, artiste plasticien, interviendra dans les 2 cycles d'enseignement (Licence, Master).

Dans le cadre du programme pédagogique 2022-2027, les enseignements du champ ATR-APV sont principalement dispensés en cycle Licence, selon une structure qui se répète sur les 3 années : 1 enseignement semestriel sur 12 semaines (en promotion entière et par groupe) et 1 intensif (sur une semaine) par an.

Chaque enseignant du champ est appelé à y participer en assurant la coordination de 2 enseignements et d'un intensif, et en participant à au moins 2 autres enseignements coordonnés par l'un de ses collègues. Dans ce cadre, chacun est invité à développer une pédagogie de l'action, en nouant des partenariats avec des acteurs culturels du site, et en mettant en avant la spécificité de ses propres pratiques.

L'école souhaite recruter un artiste sonore qui permettra aux étudiants d'enrichir leurs perceptions pour mieux appréhender les qualités spécifiques de l'espace. Développer la connaissance du son est nécessaire pour l'inscrire, avec l'espace, dans une pensée critique du social. Pour ce poste, le candidat devra faire preuve d'une pratique contemporaine autour du sonore et témoigner d'un goût pour les pratiques expérimentales et les pédagogies innovantes.

En Licence, il est attendu qu'il fasse une proposition pédagogique mettant en avant ses compétences dans le

domaine du son, et manipulant les notions d'acoustique et de bruit :

1) Responsabilité pédagogique (136 HETD)

A. Cours (12h CM en promotion entière, 36h avec un groupe de TD, en coordination avec 3 autres intervenants encadrant les autres groupes) :

Licence 3 – Semestre 5 : thème « l'existant », sous-thème de champ « transformation et rencontre » - *Dispositif in situ*.

Licence 2 – Semestre 4 : thème « construction », sous-thème « présence et événement » - *Son et espace*

B. Licence 2 – Semestre 4 : Intensif (24hTD, en coordination avec 3 autres intervenants) « Construire le vide » - *Sculpture et moulage*

2) Sous la coordination d'un collègue du champ (72 HETD)

Cours (36h avec un groupe de TD)

- Licence 2 – Semestre 3 : thème « habiter », sous-thème « phénomène et relation » - *Performance et contexte*

- Licence 3 – Semestre 6 : thème « territoires et utopies », sous thème « exploration et création » - *Son et société*

En Master (48 HETD), le candidat sera rattaché au domaine d'étude (DE) « Instrumenter ». Dans ce cadre, il accompagnera les responsables du séminaire d'encadrement des mémoires sur la question du sonore et sera amené à encadrer des travaux de recherche étudiants, à hauteur de 24h TD par semestre.

En plus, l'enseignant aura un forfait de 24h TD pour l'encadrement des stages de Licence et de Master, et le suivi du Bilan de Licence, en Licence 3.

Pour les 40 HETD restantes, le candidat est invité à faire des propositions pédagogiques relatives aux options suivantes :

- assurer un enseignement ATR de Licence (cours semestriel 36h ou intensif 24h), coordonné par un collègue

- participer à un voyage d'études de Licence (L1, L2, L3 – 24h)

- participer à un atelier de projet de Master du DE Instrumenter

Toutes les informations relatives au programme pédagogique et à l'organisation des enseignements sont disponibles sur le site de l'école.

**CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE – spécificités du poste, contraintes, sujétions, liaisons fonctionnelles, liaisons hiérarchiques (A compléter par l'ENSA)**

Le temps de travail de référence des professeurs et des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés ou 192 heures de cours magistraux ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par l'article 2 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture

3° L'enseignant-e assurera l'encadrement de stages et/ou MSP, leurs rapports d'étude de fin de licence et/ou leurs mémoires de master. Il-elle assurera également (contrôle des connaissances, coordination pédagogique, fonction d'enseignant référent de semestre, réunions, jurys) et à ses obligations statutaires (entretiens primo-entrants, journées portes ouvertes, prérentrées et forums d'intersemestre). Il est également attendu que l'enseignant-e puisse prendre des responsabilités dans les instances et commissions de l'école, et participer à l'évolution du projet pédagogique de l'école. L'enseignant-e devra participer au rayonnement de l'ENSA de Bretagne par ses activités pédagogiques et de recherche, et favoriser des partenariats en France et à l'étranger.

**DESCRIPTIF DU PROFIL RECHERCHE (A compléter par l'ENSA)**

### 1 - Expériences et compétences souhaitées

L'enseignant(e) sera capable de développer un point de vue spécifique sur la pensée et les moyens de la représentation.

Une connaissance de l'actualité de la création contemporaine est requise ainsi qu'un positionnement vis-à-vis des enjeux de l'action de l'art en relation avec la construction d'une société.

### 2 - Préciser le rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

La personne recrutée devra inscrire et développer son activité de recherche, dans une démarche collaborative, au sein du laboratoire de recherche de l'établissement (le Groupe de Recherche sur l'Invention et l'Évolution des Formes : GRIEF).

Il est attendu qu'elle s'implique dans les actions collectives du laboratoire afin de développer des situations de sensibilisation à la recherche pour les étudiants et de permettre un lien entre le cursus licence-master et le doctorat.

#### Licence

Le contenu de l'enseignement théorique et les travaux pratiques sont à développer en correspondance avec les thèmes semestriels du nouveau programme et les sous-thèmes spécifiques aux arts plastiques et visuels. Piloté par les arts plastiques et visuels, l'intensif est un lieu d'exploration de nouvelles pédagogies mobilisant la transversalité de pensées et de pratiques. C'est un format qui offre un temps à part, continu (une semaine banalisée et 24 heures à répartir), et s'adresse à une promotion entière d'une centaine d'étudiants.

L'enseignement peut être développé en dehors de l'école, associé à des lieux relais d'accueil.

#### Master

Le master est organisé en domaines d'étude : *Hybridation, Instrumenter, Transition, Traversées*.

Ils regroupent des enseignant-e-s de différents champs disciplinaires et articulent différents enseignements : des ateliers de projet, structurés de manière verticale (M1, M2) intégrant la préparation du PFE ; un séminaire de recherche et d'encadrement des mémoires ; des enseignements dits d'approfondissement (CM & TD).

Il-elle encadrera des mémoires et pourrait être invité-e à intervenir en tant que plasticien aux enseignements du projet.

### 3 - Diplômes requis ou expérience professionnelle requise : précisions au regard de la catégorie du concours enrichi des spécificités du profil

Diplôme National Supérieur d'une Ecole d'Art (DNSEP ...) ou équivalent

Expérience de la pédagogie en ENSA fortement souhaitée.\*

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (*ne pas modifier*)

### Autres informations

*Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur.euse handicapé.e*

*Les candidatures seront examinées collégalement. Les personnes présélectionnées seront invitées à un ou plusieurs entretiens. Conformément aux recommandations de la CNIL et aux dispositions du code du travail des mises en situation ou des tests d'évaluation contribueront à l'appréciation de la capacité à occuper l'emploi.*

*Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.*

Mentions légales à faire figurer obligatoirement dans le champ de l'offre PEP

## FONDEMENT JURIDIQUE DU RECRUTEMENT (*textes encadrant les opérations de recrutement*)

**Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture**

Notamment pour le concours : les articles 31 et 34 pour le corps des maîtres de conférence, et les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter à l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

**Modalités de recrutement :**

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA Bretagne.

**CANDIDATURE (A compléter par l'ENSA)**

<b>Lien du site</b>	<a href="https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/recrutement-ensa-2023">https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/recrutement-ensa-2023</a>
<b>Personne à contacter</b>	<a href="mailto:Anne-marie.havard@rennes.archi.fr">Anne-marie.havard@rennes.archi.fr</a> ( Responsable du service des Etudes )
<b>Autre personne à contacter</b>	<a href="mailto:Sandrine.quideau@rennes.archi.fr">Sandrine.quideau@rennes.archi.fr</a> (Responsable RH )
<b>Adresses électroniques uniquement</b>	